**Dossier de demande d’affiliation au Challenge Starthèse**

**Date limite de dépôt le 16/02/2024 à 12h00 envoyé par wetransfert en format PDF à l’adresse : starthese@recherche.gouv.fr**

Le nom du fichier sera au format : nomdispositif\_daf.pdf

Nom du dispositif au titre duquel est faite la demande d’affiliation et territoire[[1]](#footnote-1)(s) concerné(s):

|  |
| --- |
|  |

Lien vers la page web du dispositif, si elle existe :

Prénom, Nom, fonctions et coordonnées mail de la personne qui dépose la demande au nom du dispositif et vers laquelle la décision du comité national d’organisation sera envoyée.

Si plusieurs territoires sont couverts par un même dispositif, indiquer les coordonnées pour chaque territoire.

Présentation concise[[2]](#footnote-2) du dispositif, date de création, nombre de candidats participants, établissements associés.

Joindre en annexe le règlement rédigé à l’attention des candidats.

Par l’envoi de ce dossier complété et signé, le demandeur confirme que :

* Le dispositif s’adresse aux jeunes chercheurs, c’est-à-dire aux doctorants inscrits pour l’année universitaire en cours ou aux docteurs ayant soutenu il y a moins de 5 ans à la date de leur candidature dans le dispositif.
* Le dispositif est centré sur l’initiation des jeunes chercheurs à l’entrepreneuriat. Il ne doit pas être requis des participants qu’ils candidatent à partir d’un projet réel ou qu’ils s’engagent à continuer l’instruction de ce projet à la suite de cette expérience.
* Le dispositif inclue explicitement toutes les formes d’innovation et notamment les innovations en SHS et les approches transdisciplinaires sans se restreindre à l’innovation technologique et à la Deeptech.
* Les jeunes chercheurs sont formés à des méthodes de créativité et de conception qui permettent de définir un mode de valorisation de leur expérience de thèse pour répondre à un besoin clairement identifié, ainsi qu’aux techniques de prise de parole en public pour « pitcher » leur projet entrepreneurial de manière convaincante.
* Le dispositif prévoit de départager les candidats à travers la présentation de leur projet entrepreneurial au cours d’une prise de parole de 5 mn au maximum, en public (pitch).
* Le cas échéant, le dispositif s’engage à présenter un candidat au Challenge Starthèse territorial s’il est nécessaire de départager les lauréats de plusieurs dispositifs.
* Le dispositif s’engage à respecter les principes d’organisation définis dans le règlement de Starthèse ainsi que les dispositions qui seront prises par le comité d’organisation local si un challenge territorial doit être organisé pour départager les lauréats de plusieurs dispositifs.
* Le comité d’organisation du dispositif s’engage à remplir et transmettre au comité national une fiche de synthèse sur le déroulement de l’édition 2024 de son action et ceci avant le 15 septembre 2024. Cette fiche, qui sera transmise aux dispositifs après leur affiliation servira à préparer l’évènement national de Starthèse.
* Le comité d’organisation du dispositif candidat s’engage à couvrir les frais induits par le déplacement du jeune chercheur sélectionné pour le challenge territorial et le cas échéant pour le Challenge National.
* Le dispositif s’engage à utiliser la charte graphique Starthèse qui lui sera fournie après validation pour mentionner son affiliation au challenge
* Le dispositif s’engage à communiquer sur l’organisation du Challenge territorial et du Challenge national Starthèse

Fait à Le

Signataire

1. Selon la définition retenue dans le règlement, à savoir PUI ou site universitaire pour un dispositif mobilisant plusieurs établissements si hors PUI. [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)